

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

DÉLÉGATION À L'INFORMATION ET À LA COMMUNICATION DE LA DÉFENSE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le vendredi 24 Octobre 2014

Le nombre de fusillés pour désobéissance militaire de la première guerre mondiale est confirmé

À la suite du rapport réalisé par une commission d'historiens présidée par M. Antoine Prost, M. Kader Arif, secrétaire d'État auprès du ministre de la Défense, chargé des Anciens combattants et de la Mémoire, a souhaité qu'un travail de recherche systématique des fusillés de la première guerre mondiale soit conduit dans les archives de la justice militaire.

A cette fin, le Service historique de la Défense (SHD) a pour la première fois systématiquement dépouillé la totalité des archives des conseils de guerre, aussi bien pour la zone des armées, déjà très étudiée, que pour l'arrière ou l'outre-mer, où l'essentiel des cas jusqu'alors inconnus a été repéré.

Les chiffres concernant les fusillés pour désobéissance militaire ont été confirmés et sont donc désormais établis pour l'ensemble des condamnations documentées dans les archives de la justice militaire, qui sont aujourd'hui librement communicables.

Tableau 1 : Fusillés dont la condamnation est documentée par les archives des conseils de guerre

Motifs de condamnation / types de conseils de guerre	Aux armées	Régions militaires	Paris	Outre-mer	Total
Désobéissance militaire	522	6	1	34	563
Droit commun	43	17	3	73	136
Espionnage	82	24	14	6	126
Total	647	47	18	113	825

Tableau 2 : Répartition par année des fusillés pour désobéissance militaire documentés par les archives des conseils de guerre

1914	1915	1916	1917	1918	1919-1921*	Total
125	237	110	74	12	5	563

* pour actes accomplis durant la période des hostilités

Tableau 3 : Fusillés après jugement documentés par d'autres sources (dont le fichier des morts pour la France et les archives des unités et états- majors)

Fusillés pour désobéissance militaire (de manière attestée)	49
Fusillés pour crimes de droits commun ou trahison	5
Fusillés pour motifs inconnus	47
Total	101

Tableau 4 : Fusillés sans jugement

Fusillés sans jugement pour désobéissance militaire documentés par les archives militaires	27
Exécutés et tués sommairement identifiés dans les archives militaires	55
Total	82

Cet inventaire a accompagné la numérisation des archives des conseils de guerre relatives aux fusillés, soit 120 000 images qui seront désormais consultables à travers une base nominative sur le site Mémoire des hommes comme le Président de la République s'y était engagé.

Cette base sera également consultable sur les bornes interactives installées dans les salles du Musée de l'Armée consacrées aux fusillés qu'inaugurera M. Kader Arif le 6 novembre en fin de matinée.

Contacts presse :

**Cabinet du secrétaire d'État
aux Anciens combattants
et à la Mémoire**
Service de presse et de communication
Tél : 01 44 42 13 59
stephanie.tisserond@defense.gouv.fr
sylvain.bruno@defense.gouv.fr

**DICoD
Centre de presse**
Tél : 01 44 42 54 02
Fax : 01 44 42 41 22
presse@dicod.defense.gouv.fr

**Mission interministérielle des
anniversaires des deux guerres
mondiales**
Service de presse et de communication
Tél : 01 44 42 12 64 – 06 89 09 06 19
Fax : 01 44 42 10 08
sebastien.caron@defense.gouv.fr